

## DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

# Construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Mérindol (84)

SAS Le Parc Solaire des Hauts Isclons



**Date : 18/06/2024**

Interlocutrice :

Sophie Picard – 06.74.82.42.69 – [sophie.picard@enercoop.org](mailto:sophie.picard@enercoop.org)

# Table des matières

I. Le Permis de Construire.....	3
I.1. Le Porteur de projet : Le Parc Solaire des Hauts Isclons, Une SAS locale.....	3
I.2. Genèse du projet.....	4
I.3. Une ambition environnementale et sociale.....	5
I.4. CONTACTS.....	5
I.5. Le demandeur.....	6
II. Les pièces du Permis de construire.....	7
II.1. PC1 à PC8 : Dossier de Plans – joint en annexe.....	7
II.2. PC 11 - 1 : Etude d’impact et résumé non technique– jointes en annexe.....	7
II.3. PC 11 - 2 : Notice d’incidence N2000 – jointe en annexe.....	7
II.4. Autre : notice SDIS 84 – jointe en annexe.....	7

# I. Le Permis de Construire

Le présent dossier constitue la demande de permis de construire de la centrale photovoltaïque, située sur une ancienne lagune d'épandage, au lieu-dit « Les Hauts-Isclons », localisée sur la commune de Mérindol, dans le département du Vaucluse (84).

Il détaille les aménagements qui seront réalisés et qui font l'objet de la demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme. Dans ce document sont notamment regroupées l'ensemble des pièces réglementaires devant constituer le dossier de demande.

La pièce PC11 est jointe en annexe, il s'agit de l'étude d'impact qui présente le contexte et les impacts de la réalisation de ce projet ainsi que les mesures mises en place.

## I.1. LE PORTEUR DE PROJET : LE PARC SOLAIRE DES HAUTS ISCLONS, UNE SAS LOCALE

La SAS Le Parc Solaire des Hauts Isclons porte la demande de permis de construire. Elle est constituée des acteurs suivants :

### La commune de Mérindol (20 % de la SAS)

Commune du Vaucluse (84) perchée sur les contreforts du sud-Luberon et située dans le site protégé du Parc Naturel Régional du Luberon, Mérindol compte 2023 habitants. Soucieuse des questions environnementales la commune a déjà engagé différentes actions dans ce domaine, notamment dans le domaine de la transition énergétique et écologique: optimisation de l'éclairage public, réseau de chaleur bois, végétalisation des cours d'école, acquisition d'un broyeur à végétaux, installation d'un bac à compostage collectif

### Le SEV 84 (20 % de la SAS)

Le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV), créé le 20 décembre 2012, regroupe 140 communes de Vaucluse.

Il exerce la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution électrique pour ses communes adhérentes pour lesquelles il effectue des travaux d'électrification sur le patrimoine de la concession et contrôle les activités du concessionnaire. Impliqué dans la transition énergétique, le syndicat a depuis élargi son domaine d'activités et intervient comme support aux collectivités dans le portage de projet de rénovation énergétique (bâtiment, éclairage public), de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, réseaux de chaleur, géothermie) et décarbonisation de la mobilité (borne de recharge pour véhicule électrique).

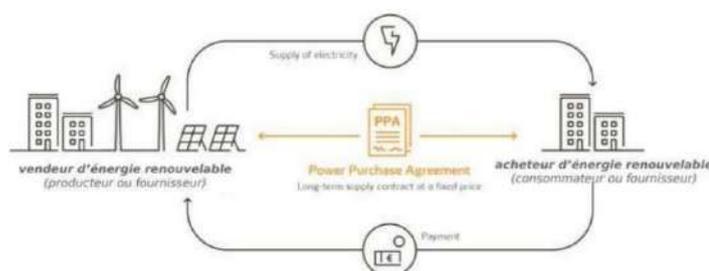
## La Société Intermédiaire d'Investissement Enercoop Paca (60 % de la SAS) :

Elle est constituée elle-même de la coopérative Enercoop (50 %) et de la coopérative Enercoop Paca (50%).

Enercoop Paca est membre du réseau ENERCOOP, fournisseur d'électricité 100 % renouvelable qui a pour vocation de commercialiser de l'électricité renouvelable dans une logique de circuits courts et de soutenir toute dynamique citoyenne locale autour de projets d'énergie renouvelable.

En plus de son activité principale de fourniture d'électricité, Enercoop porte, avec ses coopératives locales, le développement d'installations de production d'énergie renouvelable. Sur le territoire de la Région Paca, il s'agit de la SID PACA. ENERCOOP, en tant que fournisseur d'électricité renouvelable achète directement l'électricité via des contrats directs (PPA) et ainsi permet de valoriser l'électricité de ces projets.

Depuis 2018, Enercoop est pionnier des contrats d'achat d'électricité long terme appelés **PPA « Power Purchase Agreements »** pour des installations neuves.



Ce type de contrat permet :

- De **s'affranchir des règles d'appel d'offre de la CRE** si besoin
- D'**optimiser le calendrier** de réalisation du projet en s'affranchissant de l'étape de candidature aux appels d'offre de la CRE
- De **créer un lien direct entre consommation et production locale** d'EnR (les consommateurs du territoire qui choisiront Enercoop comme fournisseur pourront valoriser localement toute ou partie de la production de la centrale)



Les atouts d'Enercoop Paca pour mener à bien ces projets réside dans son ancrage sur les territoires avec plus de 4500 sociétaires en Région Paca, ainsi que les compétences techniques acquises après 8 ans d'expérience dans le développement de projets.

## I.2. GENÈSE DU PROJET

Engagée dans une démarche de transition énergétique depuis plusieurs années, la commune de Mérindol, dans le département du Vaucluse, a choisi de valoriser une ancienne lagune d'épandage, aujourd'hui en post-exploitation et située au lieu-dit "Les Hauts Isclons", pour produire localement de l'électricité solaire en impliquant les collectivités et les citoyens.

La faisabilité du projet a été vérifiée en 2021 par le bureau d'études Ingelyo, via une étude financée par le SEV 84. Suite à la conclusion positive de l'étude, la commune, accompagnée de l'association Energie Partagée, a conclu un partenariat avec un groupement constitué de la coopérative Enercoop Paca, en charge du développement du projet, et du Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV 84) pour développer ce projet.

### I.3. UNE AMBITION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

D'une puissance d'environ 1,41 MWc, le projet solaire de Mérindol, dont la production permettra de couvrir la consommation électrique de 840 foyers\* environ, s'inscrit pleinement dans l'atteinte des objectifs du Plan Climat de la Région PACA et répond aux principaux enjeux environnementaux locaux :

- Autonomie du territoire : produire localement une électricité d'origine renouvelable pour réduire notre dépendance à l'importation d'électricité en provenance d'autres régions,
- Énergie en circuit court : mailler le territoire d'unités de production afin de réduire l'effet « péninsule » et permettre un rapprochement des installations par rapport aux lieux de consommation,
- Fort ensoleillement : diversifier le mix énergétique de la région, en exploitant le fort gisement de productible solaire disponible localement.

Au-delà de son ambition environnementale, les partenaires choisis par la commune ont permis d'ajouter une dimension citoyenne forte au projet et de maximiser les retombées locales pour les habitants. Ainsi le projet s'inscrit dans une volonté de :

- Réappropriation citoyenne : encourager la participation des citoyens pour qu'ils soient acteurs de la transition énergétique sur leur territoire,
- Concertation locale : impliquer les habitants et les acteurs locaux, tout au long du développement, pour améliorer l'intégration du projet,
- Retombées économiques locales : permettre aux collectivités locales et aux habitants de bénéficier directement des retombées économiques des installations implantées près de chez eux.

### I.4. CONTACTS

- Pour la commune de Mérindol : Philippe Batoux : [monsieurlemaire@merindol.fr](mailto:monsieurlemaire@merindol.fr)
- Pour Enercoop Paca : Sophie Picard: [sophie.picard@enercoop.org](mailto:sophie.picard@enercoop.org)
- Pour le SEV 84 : Alexandre Thomas: [athomas@sev84.fr](mailto:athomas@sev84.fr)

## I.5. LE DEMANDEUR

Dénomination	LE PARC SOLAIRE DES HAUTS ISCLONS
SIREN	981159817
Registre de commerce	MARSEILLE
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées
Actionnariat	SID Enercoop Paca : 60 % SEV 84 : 20 % Commune de Mérindol : 20 %
Président	SID EPACA (Jérôme Lelong)
Adresse	28 boulevard National 13001 Marseille
Téléphone	04.84.25.88.31

## **II. Les pièces du Permis de construire**

Enercoop Paca propose spontanément à la commune d'étudier le meilleur projet possible (en termes techniques, économiques et d'intégration environnementale et sociale) sur la parcelle communale identifiée ci-dessous afin d'installer et exploiter une centrale solaire photovoltaïque au sol.

### **II.1. PC1 À PC8 : DOSSIER DE PLANS - JOINT EN ANNEXE**

### **II.2. PC 11 - 1 : ETUDE D'IMPACT ET RÉSUMÉ NON TECHNIQUE- JOINTES EN ANNEXE**

### **II.3. PC 11 - 2 : NOTICE D'INCIDENCE N2000 - JOINTE EN ANNEXE**

### **II.4. AUTRE : NOTICE SDIS 84 - JOINTE EN ANNEXE**